

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2021-067 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2021, le jeudi 4 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 24 février 2021 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 64 - Nombre de pouvoirs : 5 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Marcel CHEVÉ, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Marilyn BOTTEX, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY (jusqu'à la délibération n°2021-064), Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2021-052), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2021-063), Marie-Claude REGACHE (jusqu'à la délibération n°2021-063), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET (jusqu'à la délibération n°2021-058), Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Emilie CHARMET (à Maud CASELLA).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

Objet : Attribution de subventions 2021 aux associations sportives (actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal)

VU l'avis favorable de la Commission sport, jeunesse et solidarité du 11 janvier 2021

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 février 2021 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que la Communauté de communes intervient, dans le domaine du sport, dans le cadre « d'aides dans les domaines du sport aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national »

La Communauté de communes apporte ainsi soutien et aides financières pour les manifestations sportives sur son territoire, en fonction des demandes formulées, du contenu des projets examinés et de l'enveloppe financière globale allouée.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions 2021 de fonctionnement suivantes au titre de la compétence « aides dans les domaines du sport aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national » :

CO Tour de l'Ain cycliste	St-Vulbas	35 000 €
Tour du Valromey (départ de la 1 ^{re} étape de St-Rambert-en-Bugey)	Artemare	9 000 €
Semi-marathon St-Vulbas (course pédestre)	St-Vulbas	2 500 €
Randonneurs et joggeurs de Loyettes (course pédestre)	Loyettes	1 500 €

.../...

St-Vulbas Vélo Sport (<i>gentleman des champions</i>)	St-Vulbas	2 500 €
Club Canoë Kayak CKSMG (<i>rallye sur la rivière</i>)	St-Maurice-de-Gourdans	1 500 €
Association les Vauriens (<i>course pédestre</i>)	Vaux-en-Bugey	1 500 €
Sport Boules St-Vulbas (<i>finale coupe d'Europe</i>)	St-Vulbas	23 000 €
Basket club de Meximieux (<i>tournoi fauteuil</i>)	Meximieux	3 000 €
Canoë kayak club vallée de l'Ain (<i>triathlon</i>)	Ambronay	2 500 €
Ambérieu natation Bugey Côtière (<i>natation en compétition</i>)	Ambérieu-en-Bugey	1 100 €
Office communal de la culture et des sports de Charnoz (<i>course pédestre</i>)	Charnoz-sur-Ain	1 650 €
Vélo Club Ambérieu (<i>course cycliste</i>)	Ambérieu-en-Bugey	1 500 €
CAP Bugey (<i>course pédestre</i>)	Château-Gaillard	2 000 €
SO Bugey (<i>course pédestre</i>)	Lhuis	2 500 €
Plaine de l'Ain Escalade (<i>championnat départemental de Bloc</i>)	Ambérieu-en-Bugey	3 000 €
Courir Nature St-Jean-de-Niost (<i>course pédestre</i>)	St-Jean-de-Niost	2 000 €
Sou des écoles St-Denis-en-Bugey (<i>course pédestre</i>)	St-Denis-en-Bugey	1 000 €
Triathlon Ambérieu	Ambérieu-en-Bugey	400 €
Ambérieu Bugey XV (<i>tournoi rugby</i>)	Ambérieu-en-Bugey	2 500 €
LEYLICO (<i>aéromodélisme personnes handicapées</i>)	Leyment	1 000 €
EMD Plaine de l'Ain Rugby (<i>tournoi rugby</i>)	Meximieux	2 000 €
ASEGF Sainte-Julie (<i>activité para-archerie</i>)	Ste-Julie	700 €
Comité Départemental Athlétisme (<i>courir dans la Plaine de l'Ain</i>)	Bourg-en-Bresse	500 €
Ambérieu Marathon	Ambérieu-en-Bugey	2 500 €
St So court (<i>course pédestre</i>)	St-Sorlin-en-Bugey	2 500 €
Moto club Ambérieu (<i>manche du championnat de France</i>)	Ambérieu-en-Bugey	2 000 €
Judo club Meximieux (<i>open kata</i>)	Meximieux	1 000 €
		111 850 €

- AUTORISE le président, ou le vice-président délégué, à signer la convention de partenariat correspondante avec l'association « CO Tour de l'Ain cycliste ».
- CONDITIONNE le versement de chaque subvention à l'organisation effective de l'évènement qu'elle finance.
- CONDITIONNE le versement de la subvention au comité d'organisation du Tour de l'Ain cycliste à l'organisation d'un départ ou d'une arrivée sur le territoire de la CCPA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 9 mars 2021
Affichée le 09 MARS 2021

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

